


  
ÉTAULES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL  
 MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI VINGT SEPT MARS**  
 Présents : **16** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
 En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
 Votants : **17** sous la présidence de Vincent **BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 février 2025**.

**Présents :**

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

**Absents :** 0

**Absents avant donné pouvoir :** AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-Jacques,

**Secrétaire de séance :** MOTARD Daniel

**DE 020-2025/03-006 VENTE D'UNE REMORQUE COMMUNALE**

Jean ETIENNE indique aux élus que la remorque actuellement utilisée par les services techniques, immatriculée 3155XV17, acquise en 2004 ne répond plus aux besoins du service. En effet dans le cadre de la prévention des TMS il convient d'utiliser une remorque hydraulique pour faciliter le transport et le déchargement de la remorque. Le coût d'acquisition d'une remorque hydraulique est estimé à 4850€.

Dans cette perspective d'acquisition de nouvelle remorque, il propose aux élus de vendre l'ancienne en l'état au prix de 300 €.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION***

- ***DECIDE de vendre la remorque immatriculée 3155XV17 au prix de 300€***
- ***DIT qu'il sera procédé à l'acquisition d'une remorque hydraulique***
- ***CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer tout document à intervenir***

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2025.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 31 mars 2025
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

1/1

**Hôtel de Ville**